

MAITRE D'OUVRAGE

SPL TERRITOIRE 84 (Concessionnaire de la CCPAL)

6 Passage de l'Oratoire
84 000 AVIGNON

BUREAU D'ETUDES VRD

SARL Agence PLANISPHERE

2B Avenue Saint-Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES PIED ROUSSET - COMMUNE DE GOULT

DOSSIER DE DECLARATION

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Articles L.214-1 et suivants

PIECE N°1

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

SPL TERRITOIRE 84 (Concessionnaire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon)
6 Passage de l'Oratoire
84 000 AVIGNON

1.2 IDENTIFICATION DU PROJET

Les demandeurs projettent l'aménagement de la Zone d'Activités Pied Rousset sur la commune de Goult. Afin de déterminer l'impact des eaux pluviales sur les réseaux de transfert des eaux de surface actuel, une étude hydraulique a été réalisée. Cette étude a permis de déterminer les aménagements à réaliser afin de limiter les incidences d'un point de vue qualitatif et quantitatif sur les eaux de ruissellement.

Sur le plan réglementaire, ce projet nécessite une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et qui se concrétise par le dépôt d'une demande de permis d'aménager par la SPL Territoire 84 (concessionnaire de la Communauté de Communes Pays Apt Luberon) auprès de la Mairie de Goult.

Suite à la décision de la DREAL 10/03/2023 d'examen au Cas par Cas préalable à une étude d'impact, l'étude environnementale réalisée par le cabinet Symbiose est jointe en annexes du présent document

1.3 LOCALISATION DU PROJET

Commune de Goult :

Les parcelles section E n°480, 481, 483, 641, 658, 688, 953, 955, 960, 961, 1030, 1032, 1033, 1099, 1101, 1143, 1144 et 1145 constituent l'assiette du projet.

Actuellement, les parcelles sont occupées par des terrains en friches.

L'assiette du projet est délimitée :

- ~ A l'Ouest, par le chemin du Lièvre,
- ~ Au Nord, par une digue existante et un fossé permettant de bloquer les eaux amont,
- ~ A l'Est, par le ravin de Roussens, dit fossé du Devens,
- ~ Au Sud, par la Route Départementale RD900.

La première entrée/sortie de la Zone d'Activités Pied Rousset à Goult se fera par l'Ouest au droit du chemin du Lièvre.

Une seconde entrée/sortie se situera côté Est au niveau de l'aire de retournement existante de la Zone d'Activités Pied Rousset actuelle sur la commune de Roussillon, grâce à un bouclage permis par la création d'un busage du fossé du Devens ou Ravin de Roussens.

1.4 RUBRIQUES

- Type d'opération : Aménagement de la Zone d'Activités Pied Rousset sur la commune de Goult.

Rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du code de l'environnement

- Déclaration : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmenté de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

- Projet :

- Superficie du terrain assiette de l'aménagement = **55 093 m²**.

- Superficie de la parcelle isolée = **4 502 m²**.

Soit : Superficie du bassin versant indépendant concerné par l'aménagement = **59 595 m², soit 5,96 hectares,**

Fait à *Avignon*

Le 08/03/2024,

Le pétitionnaire.

